



Flash Info

Octobre 2019

Chers Altorfois,

La rentrée est toujours un moment clé. C'est le retour en classe des enfants, mais aussi la période de redémarrage ou de finalisation de grands dossiers importants pour la vie de la commune.

Pollution sonore, dégradations, comportement, propreté et aussi sécurité... Ces grands thèmes reviennent souvent dans vos doléances et les signalements en mairie. Face à la multiplication des incivilités, je rappelle quelques règles fondamentales du « bien vivre ensemble ».

Bien vivre sa commune, c'est :

Créer les meilleures conditions d'un bon voisinage et d'une bonne entente grâce à des relations fondées sur un respect mutuel, la franchise et la considération.

Bien vivre sa commune, c'est :

- Respecter avant tout les règles de vie en collectivité
- Respecter la loi et le code de la route
- Respecter la tranquillité des autres

Bien vivre sa commune, cela impose à chacun d'entre nous de faire un effort, d'éviter l'isolement et l'individualisme, de respecter le mode de vie de chacun. « *La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres* ».

C'est pour toutes ces raisons qu'avec mes collègues Maires des communes de Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim et Ernolsheim, nous avons élaboré un arrêté municipal commun fixant les obligations de chacun et définissant les règles du « bien vivre ensemble ».

Je profite de ce moment d'écriture pour remercier les associations et les nombreux bénévoles très impliqués dans la réussite des manifestations, participant ainsi au dynamisme de notre village ; et aussi les personnels techniques et administratifs de la commune qui œuvrent dans un souci de qualité de service.

Sincèrement,

Votre Maire,
Gérard ADOLPH



SOMMAIRE

- | | | | |
|---------------------------|-------------|----------------------------------|-------------|
| • Le mot du Maire | page 1 | • Le périscolaire | page 5 |
| • Informations communales | pages 2 & 3 | • Informations associatives | pages 6 & 7 |
| • L'école | page 3-4 | • Agenda, horaires & permanences | page 8 |

AGIR ENSEMBLE **POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE**

Des règles communes

Les Maires d'Altorf, Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim et Ernolsheim ont élaboré un arrêté, identique pour les 5 communes, fixant les obligations de chacun et définissant les règles du « vivre ensemble ».

Il sera porté à la connaissance de tous.

Sont concernés : l'entretien des voies publiques et des terrains privés, les rapports de bon voisinage, la réglementation animale.

Ces règles peuvent paraître contraignantes pour certains mais elles sont indispensables pour une cohabitation harmonieuse au sein de nos villages.

Le respect de notre environnement

L'entretien du domaine public se fait désormais sans produits chimiques. C'est la loi.

Il n'est plus possible d'éliminer en permanence toutes les mauvaises herbes. Nous devons nous habituer à la présence de cette végétation « indésirable » ; elle n'est pas le signe d'un délaissement ou d'un mauvais entretien mais la preuve du respect de notre environnement. C'est une « révolution visuelle ».

C'est aussi pourquoi nous comptons sur chacun d'entre-vous pour participer au maintien de la propreté de notre village.

Préserver nos ressources en eau

Certains villages, surtout ceux alimentés par des sources, sont déjà dans une situation difficile. Ce n'est pas encore notre cas. Il apparaît cependant nécessaire de commencer à changer nos habitudes en ce qui concerne nos consommations d'eau.

Le service technique de la commune va d'ailleurs développer progressivement un fleurissement plus durable et respectueux de l'environnement.

Respecter les places de stationnement

Depuis la mise en service du plan de circulation, le stationnement anarchique des véhicules a quasiment disparu. Un petit effort reste à faire en respectant mieux les emplacements prévus sur les trottoirs ou le long des routes - les débordements peuvent être source de danger - et en stationnant dans sa propriété quand cela est possible.

Projet immobilier 7 rue Principale

Les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France ont retardé le projet de près de 2 ans. Après avoir trouvé un accord, le permis de construire vient enfin d'être accordé.

Le maître d'ouvrage – Habitat de l'III – va lancer les appels d'offres et les travaux devraient démarrer au printemps 2020.

Une réunion publique de présentation du projet est prévue avant la fin de l'année.

Internet : la fibre dès 2021

La société Rosace, mandatée par la Région Grand Est, avait prévu le déploiement de la fibre dans notre secteur pour 2028 au plus tôt.

Suite à une proposition de la société SFR, toutes les communes membres de la Communauté de Communes peuvent signer un contrat de mise en place de la fibre. Altorf a fait ce choix. Ce contrat permet de déployer un réseau de fibre optique d'ici fin 2021, tout en laissant aux abonnés le choix de l'opérateur.

Balade thermique

Le mardi 26 novembre, le conseiller Info-Energie organise une « balade thermique » à Altorf à partir de 19h. Une note d'information sera distribuée dans vos boîtes aux lettres.

Orange : une situation inadmissible

Comme un certain nombre d'habitants, la mairie a subi une panne de téléphone et d'internet du 17 septembre au 16 octobre. L'opérateur Orange a peiné lamentablement pour rétablir la situation ... au bout de 4 semaines ! Les services de la mairie ont fait le maximum pour maintenir une continuité de service public.

Inscription sur les listes électorales



En vue des élections municipales les 15 et 22 mars 2020, les demandes d'inscription pourront être reçues jusqu'au vendredi 7 février 2020 à 12h.

Pièces à produire : carte d'identité ou passeport français en cours de validité, ainsi qu'un justificatif de domicile.

Le formulaire à compléter est disponible en mairie ou sur internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur liste électorale sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/service-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Comme les années précédentes, les jeunes qui auront 18 ans révolus au jour de l'élection (15 mars 2020), seront inscrits automatiquement s'ils ont été recensés à leur 16 anniversaire.

Recensement 2020

La prochaine campagne de recensement de la population d'Altorf commencera le 16 janvier 2020. Grâce au recensement de la population, nous pouvons savoir combien de personnes vivent en France et quelle est la population de chaque commune. Le recensement fournit également des informations statistiques sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logements, etc.

De ces chiffres découle notamment la participation de l'Etat au budget des communes.

C'est la population légale de 2016 qui est entrée en vigueur cette année. Au 1er janvier 2019, Altorf compte officiellement 1273 habitants.

Trois agents recenseurs seront recrutés par la mairie. Ils se présenteront chez vous, munis de leur badge d'identification, entre le 16 janvier et le 15 février 2020. Ils vous remettront vos formulaires « papier » et vos identifiants vous permettant de répondre au formulaire en ligne.

Merci de leur réserver un bon accueil.

Les séances du conseil municipal

Nous vous rappelons que l'intégralité des procès-verbaux est consultable :

- sur le site internet de la commune <http://www.altorf.fr> (rubrique Mairie)
- sur les panneaux d'affichage du village (parking MTL et mairie)
- en mairie



La rentrée scolaire 2019 - 2020

Les effectifs pour notre école en cette rentrée ont augmenté. Nous comptons 123 élèves pour 92 familles, dont certaines nouvellement arrivées dans le village.

Les classes les plus chargées sont celles du cycle 3, notamment celle de M. Boldrini arrivé après le départ de M. Koestel. Mais la relève est assurée puisque les classes de maternelle montrent également des effectifs de 12, 13 voire 19 élèves par classe d'âge. Les menaces de fermeture de classe ne sont qu'un lointain souvenir.

Beaucoup de changements ont eu lieu chez nos partenaires puisque le périscolaire a une nouvelle directrice et que l'APE a un nouveau bureau. Nous souhaitons poursuivre les partenariats mis en place, voire en développer de nouveaux.

Le potager a porté ses fruits (ou plutôt ses légumes), les projets fleurissent et le nouveau projet d'école est en cours de validation par notre inspecteur.

Les élections des délégués de parents ont eu lieu ce vendredi 11 octobre ; le premier conseil d'école aura lieu après les vacances.

L'équipe enseignante remercie l'ancienne équipe de l'APE, qui a bien aidé à la réalisation de certains projets, et s'est réunie avec la nouvelle équipe pour discuter des actions à venir. Nul doute que le dynamisme et l'enthousiasme des membres du nouveau bureau seront contagieux et permettront à de nombreux projets de voir le jour.

La directrice, Myriam HERBET-LEDIG

La rentrée scolaire 2019 - 2020



25 élèves en petite et moyenne sections
Myriam HERBET-LEDIG, directrice
Nathalie TEIXEIRA, atsem
Aline HERRMANN, modulatrice



24 élèves en CP - CE1
Christelle NEHLIG



19 élèves en grande section
Frédérique GROSJEAN
Maryline MENUGE, atsem



28 élèves en CE2 - CM1
Vincent BOLDRINI



27 élèves en CM1 - CM2
Bénédicte HECKMANN



La rentrée des Pomme de Pic

Cette année encore, l'accueil de loisirs fait le plein au niveau des inscriptions sur les temps périscolaires. C'est avec un grand plaisir que j'ai rejoint l'équipe déjà en place composée de Chantal, Pascaline et Pauline. Ensemble, nous avons à cœur d'offrir un service de qualité quant à la prise en charge des enfants de la commune d'Altorf.

Pour ce faire, nous avons décidé de faire voyager les enfants en les faisant devenir de véritables explorateurs lors d'un grand tour du monde. Ainsi sur chaque grande période entre les vacances, nous irons découvrir un nouveau continent.

Nous avons commencé ce dernier par le continent américain. Place donc aux lamas, maracas, bracelets brésiliens et bien d'autres surprises encore.

Nous rappelons que le périscolaire prend en charge vos enfants de 3 à 12 ans durant la pause méridienne et le soir après l'école jusqu'à 18h, avec une extension possible jusqu'à 18h30.

Nous accueillons également les enfants sur le temps du mercredi toute la journée de 8h à 18h ou la matinée incluant le temps du repas (de 8h à 13h30).

L'accueil fonctionne aussi pendant la première semaine des petites vacances scolaires (sauf Noël et Nouvel An), à la seule condition qu'un minimum de 10 enfants soient inscrits pour la semaine.

Pour toute demande de renseignements ou inscription, n'hésitez pas à me contacter :
Séverine ROTELLINI Tél : 03 88 04 86 74 Mail : pommedepic@opal67.org



Les Amis de la Bibliothèque d'Altorf



Les fêtes de fin d'année approchent : Halloween, Saint Nicolas, Noël...



A ces occasions, venez partager un bon moment autour de l'



Avec la rentrée, les séquences de  reprennent chaque 1er vendredi du mois à partir de 18h...

Rappel des permanences :

Mardi 18h-19h30
1^{er} et 3^{ème} Mercredi 9h30 -11h
Vendredi 18h-19h30

Bibliothèque Municipale la Grange de la Dîme Altorf
Tél : 03.88.04.91.51
mail : bibliotheque-altorf@wanadoo.fr

L'Association des Parents d'Elèves d'Altorf



L'année scolaire 2019/2020 commence et la nouvelle équipe est heureuse de prendre le relais avec toujours le même objectif, créer du lien entre les parents, les enfants et les enseignants.

L'APE organisera tout au long de l'année scolaire des animations thématiques. Si elles se veulent toutes festives et conviviales, certaines d'entre elles participent, grâce aux gains réalisés, au financement de projets tels que voyages et/ou sorties scolaires.

Cette année, l'APE s'ouvre au village en proposant des ventes comme le miel en octobre et des manifestations comme

- *le **Marché de Noël**, le 30 novembre 2019 à la dîme de 15h à 19h
- *la **bourse de puériculture** le 8 mars 2020 de 8h à 13h à la MTL

Au plaisir de vous rencontrer et de vous retrouver,

L'équipe de l'APE :

- Perrine FEST, présidente
- Laury RICK, trésorière
- Patricia LAEUFFER, secrétaire
- Céline SEYFRITZ, réviseur aux comptes
- Pauline SEILER, réviseur aux comptes

ALTORF
Salle de la Dîme

Vente d'articles de couture fait-main

Vente de décorations de Noël

Vente de bredeles

Vente de vin chaud sur place

Marché de Noël

Samedi 30 novembre 2019
15h - 19h

Forme et Vitalité

Après une saison 2018/19 très active et des vacances bien méritées, nous avons repris nos activités depuis le mercredi 2 octobre 2019 à 10h, à la Maison du Temps Libre à Altorf.

Nouvelle saison, nouveau coach, nouvel horaire.



Le comité

Les Amis de l'abbaye et du Patrimoine Historique d'Altorf

Une conférence concernant **la Guerre des Paysans et l'Abbaye d'Altorf** aura lieu le vendredi 8 novembre 2019 à 20h au caveau de l'Abbaye.

Cette conférence sera menée par M. Bischoff Georges - professeur d'histoire médiévale à l'université de Strasbourg.

Entrée libre - plateau.

Rappel : du 1er octobre au 31 mars, le jardin est ouvert tous les dimanches et jours fériés de 10h à 18h.



Club d'échecs

Pour cette nouvelle saison, le club d'échecs d'Altorf, propose dorénavant des cours **les vendredis soirs** :

- initiation de 18h30 à 19h30 (à partir de 7 ans)
- Perfectionnement à partir de 20h.



Cette année, le club organisera le Championnat du Bas-Rhin pour la catégorie des Petits-poussins / Poussins. Cette compétition permettra de se qualifier pour les Championnats de France des jeunes en Avril 2020.



Club de l'Amitié

Le club de l'Amitié d'Altorf a repris ses activités le jeudi 3 octobre 2019 à 14h à la Maison du Temps Libre.

Nous vous informons que le club se réunit tous les 1^{er} jeudi du mois à la MTL de 14h à 18h.

Nous organisons également un après-midi jeux tous les 3^{ème} mardi du mois à la grange de la Dîme à 14h.



Venez y passer un bon moment de convivialité.

Le Comité

Pétanque d'Altorf

Année du trentième anniversaire.

Les compétitions organisées par le club s'enchaînent. Deux compétitions vétérans (joueurs de 57 ans et plus) ont eu lieu : l'une au mois de juillet et l'autre au mois de septembre. Le samedi 21 septembre, traditionnel challenge du Maire, la compétition était ouverte à tous (licenciés ou non). Cette dernière a réuni 105 triplettes sous un temps magnifique. Sous la présidence de Kling Joseph, épaulé par une quarantaine de bénévoles, ces compétitions furent un réel succès.

Le renouvellement des cartes de membres et des licences auront lieu durant les mois de novembre et décembre.



AS Altorf

L'AS Altorf organise le samedi 9 novembre au club house un tournoi de tarot. Pour tout renseignement veuillez vous adresser à M. MEYER Gérard au 03.88.38.51.82.



AGENDA

Vendredi 8 novembre

Conférence à 20 h au caveau

Samedi 9 novembre

Tournoi tarot au club house ASA

Dimanche 10 novembre

Commémoration armistice - messe à 9h30

Lundi 11 novembre

Championnat du Bas-Rhin d'échecs à la MTL

Dimanche 24 novembre

AG club de pétanque hall pétanque

Mardi 26 novembre

Balade thermique. Rdv 19h à la MTL

Samedi 30 novembre

Marché de Noël de 15h à 19h à la Dîme

Samedi 7 décembre

Sainte Barbe des pompiers

Mercredi 11 décembre

AG Forme et Vitalité

Dimanche 15 décembre

Repas de Noël des aînés du village (MTL)

Jeudi 19 décembre

AG Souffle du vent

Samedi 11 janvier

Fête de Noël de l'ASA

Dimanche 19 janvier

Réception des vœux du Maire à 18h (MTL)

Jeudi 6 février

AG du Club de l'amitié

Dimanche 9 février

-Repas + spectacle organisé par l'ASA

-AG Association Pêche

Samedi 29 février

Soirée Carnaval organisé par l'ASA

Dimanche 8 mars

Bourse de puériculture à la MTL de 8h à 13h

Dimanche 15 et 22 mars

Elections municipales

Samedi 4 avril

Nettoyage de printemps

Mardi 7 avril

Challenge des vétérans pétanque

Samedi 11 avril

Chasse aux œufs organisé par l'APEA

Lundi 20 avril

AG Amis Abbatiale et Patrimoine
Historique d'Altorf



Une question ? Un clic !
Toute l'info d'Altorf sur le site officiel
www.altorf.fr



HORAIRES & PERMANENCES

MAIRIE D'ALTORF

12, rue Principale
67120 ALTORF

Téléphone : 03 88 38 12 54

Courriel : altorf-direction@orange.fr

Site : www.altorf.fr



Horaires :

- Lundi 9h-12h / 17h-19h
- Mardi 9h-12h
- Mercredi 9h-12h / 14h-16h
- Jeudi 9h-12h
- Vendredi 9h-12h

Permanence du Maire :

Le lundi de 17h à 19h sur rendez-vous

Fêtes de fin d'année :
Les services de la mairie seront fermés
du mardi 24 décembre 2019 à 12h jusqu'au jeudi 2 janvier 2020 à 9h.
En cas d'urgence, vous pouvez contacter un élu de la commune.